



Aides exceptionnelles aux entreprises

Crise Covid-19

Votre Communauté
de Communes
s'engage aux côtés
des **entreprises !**

Le Fonds de Solidarité «Occitanie»

une aide d'urgence pour
soutenir les entreprises
pendant la crise

En complément du Fonds
de Solidarité Occitanie,
l'entreprise éligible à ce fonds
percevra une subvention
complémentaire de la Communauté
de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise :

Pour avril et mai (volet 2 bis) : ce fonds s'adresse* aux structures de 0 à 50 salariés (TPE indépendantes, micro-entrepreneurs, indépendants, professions libérales) dont la perte de chiffre d'affaires est de plus de 20% entre avril ou mai 2019 par rapport à avril ou mai 2020. Cette aide est cumulable avec le Volet 1 Etat.

Dépôt des dossiers avant le 30 juin 2020

	Communauté de Communes	Région
Entreprise : 0 salarié	1 000 €	1 000 €
Entreprise : 1 à 10 salariés	1 000 €	2 000 €
Entreprise : 11 à 50 salariés	1 000 €	4 000 €

Pour rappel : en mars, une aide complémentaire de 1 000 € de la Communauté de Communes a été accordée pour les entreprises éligibles au volet 3 du Fonds de Solidarité pour les TPE* indépendantes de 0 à 10 salariés, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales, dont la perte de chiffre d'affaires était comprise entre 40 et 50% en mars 2020 par rapport à mars 2019. Dépôt des dossiers clos.

› Une enveloppe de
100 000 €
pour soutenir les
entreprises

La Communauté de Communes
de la Lomagne Tarn et Garonnaise
s'engage aux côtés de la Région
et débloque une enveloppe
exceptionnelle de 100 000 €,
fléchée sur 2 dispositifs
économiques régionaux.



* L'ensemble des critères sont disponibles sur le site
www.hubentreprendre.laregion.fr

Le Fonds L'OCCAL

un pack pour la relance de l'activité touristique, commerciale et artisanale en sortie de crise

Ce fonds* partenarial alimenté par la Région Occitanie, la Banque des Territoires, 12 Départements et 144 Intercommunalités dont la Lomagne Tarn et Garonnaise, permettra d'aider les entreprises à redémarrer et à sécuriser leurs activités. La Communauté de Communes a voté une aide de 3 €/habitant.

2 volets proposés

Volet 1 : des avances remboursables pour la reprise d'activité du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité (taux 0%) aide à la trésorerie pour le redémarrage (loyers, besoins en fonds de roulement, ressources humaines spécifiques...)

Volet 2 : des subventions d'investissement pour sécuriser votre établissement pour la mise en œuvre de mesures sanitaires pour anticiper les demandes de réassurance des clientèles par des aménagements appropriés.

* Dispositif mobilisable 1 fois à compter du 4 juin au 31 décembre 2020.



En savoir + et faire la demande :
Fonds de Solidarité «Occitanie» et Fonds L'OCCAL

Critères d'éligibilité et dossiers de demande de subvention à renseigner directement en ligne sur le portail du Hub Entreprendre Occitanie :

hubentreprendre.laregion.fr

HUB ENTREPRENDRE OCCITANIE

Plus d'infos
La Communauté de Communes
et la Région vous accompagnent

› Service Développement territorial
05 63 65 34 26
s.champie@cc-lomagne82.fr

› Région Occitanie [n°vert 0 800 31 31 01](tel:0800313101)



Communauté de Communes
de la Lomagne Tarn et Garonnaise

413 rue d'Esparsac BP 34
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

Tél. : 05 63 65 34 26
www.malomagne.com